

ont introduit le régime d'assurance frais médicaux mais prétendent ne pouvoir rien faire à son sujet, car les dispositions à prendre relèvent des provinces, disent-ils. C'est là un passe-temps grossier et stupide—le plus stupide à ma connaissance. Les vis-à-vis ont-ils l'impression que les Canadiens sont sots à ce point?

Mon honorable ami a dit qu'il approuvait ce régime. Je voterai contre lui. Nous l'avons dans ma province et je n'en ai pas besoin de deux. La Colombie-Britannique va-t-elle l'accepter? Le Québec, l'Alberta et l'Ontario vont-ils y adhérer?

Si les vis-à-vis veulent des élections qu'ils les décrètent maintenant. Cette mesure législative doit entrer en vigueur, suivant leur propre chef, le 1^{er} juillet 1968. Or, les journaux nous accusent d'obstruction systématique. Assurément, c'est le moment d'en parler, car nous nous trouverons engagés pendant longtemps. C'est tout ce que j'ai à dire. En ce qui me concerne, je ne voterai jamais en faveur de la troisième lecture du bill ni d'aucune de ses parties.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): J'ai pensé qu'il serait un peu injuste de s'attendre à ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) intervienne ce soir, alors qu'il ne nous reste que quelques minutes. Il vaudrait peut-être mieux qu'il termine ce débat demain. Pour le moment, je le prends en pitié.

• (9.50 p.m.)

Même si je m'apitoie rarement sur le sort des vis-à-vis, je dois dire que j'ai un peu pitié du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) qui, à maintes reprises au cours des derniers mois, a été humilié par son parti. Son bill, dont il devait faire si grand état, a subi un sort malheureux. En juillet, alors que la Chambre était à la veille de s'ajourner, on a fait en sorte que la mesure soit reportée à l'automne. J'ai alors cru qu'on l'étudierait à la conférence fédérale-provinciale avant de la représenter à la Chambre. A ce moment-là, le ministre était très déçu des dispositions prises par ses collègues.

Puis, tout récemment, la date de mise en œuvre du projet de loi a été retardée sur les ordres du ministre des Finances (M. Sharp) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a été pris au dépourvu juste comme il s'apprêtait à vanter ses réalisations devant une réunion annuelle d'importance. Et maintenant, il est loin d'être certain que si le projet de loi franchit l'étape de la deuxième

lecture ce soir, ou demain, il sera soumis au comité plénier. Il semble que les collègues du ministre ne le veulent pas, car alors le ministre des Finances serait obligé d'expliquer pourquoi il remet cette affaire.

C'est une position très difficile pour un ministre et voilà pourquoi je ne veux pas qu'il s'expose aux yeux du public ce soir en mettant fin au débat. J'aimerais mieux qu'il ait le temps de réfléchir et il aura peut-être la chance de le faire demain.

On a fait une propagande effrénée au sujet de l'assurance frais médicaux. Les Canadiens ont été soumis à un tel lavage de cerveau qu'on leur demande de croire que cette proposition est venue du présent gouvernement fédéral. Il n'en est rien, bien entendu. Ce projet de loi n'est pas vraiment le premier pas vers l'assurance frais médicaux. C'est simplement un moyen d'obtenir des fonds supplémentaires que le gouvernement fédéral mettra à la disposition des provinces pour leur aider à faire fonctionner leur propre régime d'assurance frais médicaux, dont certains fonctionnent déjà depuis assez longtemps dans certaines provinces. Mais, par sa propagande, le gouvernement fédéral a tenté de faire croire à la population du Canada qu'il leur offre une chose vraiment magnifique, un régime d'assurance frais médicaux, quand en fait on ne parle que du projet de loi sur l'assurance frais médicaux. Mais je connais des Canadiens qui ne se laissent pas bernier si facilement.

L'assurance frais médicaux est en train de gagner une province après l'autre. C'est, pour chaque province, une question importante et l'opinion générale de la population est en faveur de cette assurance. Certes, la façon de la mettre en œuvre est une toute autre question. Certaines provinces ont des programmes d'assurance frais médicaux qu'ils considèrent comme satisfaisants, et les gouvernements de ces provinces sont responsables de l'application de ces programmes auprès de leur population. D'autres provinces voudraient adopter l'assurance frais médicaux, mais elles pensent qu'elles n'ont pas pour le moment, les moyens financiers nécessaires.

Les Canadiens connaissent, en gros, ce sujet. C'est, je crois, une méthode raisonnable d'envisager les problèmes sanitaires. Dans certaines régions, cependant, les gens ne sont pas satisfaits de la méthode employée, et les critiques dirigées contre le projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie ont trait à la méthode proposée. Le principe des services médicaux semble acceptable aux yeux de la